



Boostez votre vie d'apprenti(e) avec ces aides !

LOGEMENT

APL (Aide Personnalisée au Logement)

Le montant des APL varie selon vos ressources, la composition de votre foyer, votre loyer, votre situation professionnelle et votre lieu de résidence.

Simulez vos droits sur le site de la CAF :

<https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement>

Mobili-Jeune

Destinée aux alternant(e)s de moins de 30 ans, cette aide couvre une partie de votre loyer (10 à 100 euros par mois) durant votre formation en alternance. Cumulable avec l'APL !

<https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/aide-mobili-jeune-d-action-logement-conditions-montant-duree-demande>

Loca-Pass

Profitez d'une caution gratuite pour couvrir vos impayés de loyer jusqu'à 9 mois. Disponible pour les jeunes de moins de 30 ans, quelle que soit votre situation professionnelle.

<https://www.toutsurmesfinances.com/immobilier/loca-pass-une-garantie-des-loyers-impayes-gratuite-pour-les-locataires.html>

Garantie Visale

Caution locative gratuite pour les moins de 30 ans, couvrant les impayés de loyer. Loyer et charges ne doivent pas dépasser 50% de vos revenus.

<https://www.toutsurmesfinances.com/immobilier/visale-la-nouvelle-garantie-des-impayes-de-loyers.html>



AVANTAGES FISCAUX ET FINANCIERS

Exonération d'Impôts

Le salaire de l'apprenti(e) est exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC.

Les salaires des apprenti(e)s sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à 18 480€ par an.

Frais de Scolarité

En tant qu'apprenti(e), vous êtes exonéré(e) des frais de scolarité tout en recevant un salaire de votre entreprise. Vous bénéficiez donc d'une formation gratuite et d'une couverture sociale entièrement prise en charge par votre employeur.

L'OPCO (Opérateur de Compétences) couvre les frais de formation, tandis que les entreprises participent au financement.

Aide à l'Entrée en Apprentissage (Île-de-France)

Pour améliorer la vie des jeunes en Île-de-France, la région offre un soutien financier aux apprenti(e)s résidant sur son territoire pour leur formation en apprentissage.

Montant de l'Aide :

- **Première année (Niveaux 3 et 4)** : Les apprenti(e)s reçoivent un forfait annuel de 320 euros pour la première année (équivalent à un bac général, technologique, professionnel ou CAP). En plus, vous bénéficiez d'une aide pour les livres, les équipements professionnels, ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Première année post-bac** : Un forfait annuel de 100 euros est accordé.

Cette aide est directement versée par le CFA, soit par chèque, virement, ou déduction sur facture. Notez que l'aide sera suspendue si vous arrêtez votre formation ou si vous êtes absent(e) de manière prolongée.



Critères d'Éligibilité

Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous êtes :

Inscrit(e) dans un CFA de l'Île-de-France en première année de niveau 3, 4 ou 5 (CAP, bac pro, général, technologique, bac+1, bac+2).

Avez signé votre contrat d'apprentissage avant le 15 janvier de l'année scolaire en cours.

Vous ne pouvez pas prétendre à l'aide si vous êtes :

- En niveau I (Master ou ingénierie) ou niveau II (Licence).
- Pré-apprenti(e).
- En formation hors Île-de-France.
- En redoublement dans la même formation.

SANTÉ ET SECURITÉ

Protection Sociale

En tant qu'apprenti(e), vous bénéficiez du régime général de la Sécurité sociale, vous offrant la même protection qu'un salarié. Voici ce que cela signifie concrètement pour vous :

- Remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité.
- Versement d'indemnités journalières (sous conditions) en cas d'arrêt de travail pour maladie, congé maternité, paternité/accueil de l'enfant ou adoption.
- Prestations des assurances invalidité et décès.

Dès le premier jour de votre apprentissage, vous êtes couvert(e) en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, que ce soit dans l'entreprise, au CFA Égalité de la Fondation des Amis de l'Atelier, ou durant les trajets entre votre domicile et les lieux de formation.

Bon à savoir : Les heures de travail effectif et les heures consacrées à la formation théorique comptent pour l'ouverture des droits.

Pour votre mutuelle santé, plusieurs options s'offrent à vous :

- Adhérer à la mutuelle de votre employeur, avec une prise en charge partagée des cotisations.
- Rester sur la mutuelle de vos parents, sous réserve d'acceptation.

PERMIS DE CONDUIRE

Aide au Financement du Permis B

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprenti(e)s remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Être engagé(e) dans un parcours d'obtention du permis B.

L'aide au financement du permis B est une aide forfaitaire de 500 euros, indépendamment du montant des frais engagés par l'apprenti(e).





À noter :

- Cette aide est attribuée une seule fois par apprenti(e).
- Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues, y compris les prestations sociales.
- Elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de l'apprenti(e) pour le bénéfice des prestations sociales.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Carte étudiant des métiers

Les apprenti(e)s en alternance reçoivent une carte d'étudiant des métiers, qui offre de nombreuses réductions :

-  Transport : Réductions sur les frais de transport.
-  Restauration rapide : Tarifs réduits.
-  Activités sportives et culturelles : Réductions dans les cinémas et théâtres.
-  Logements et restaurants universitaires : Accès facilité.

Dès le premier mois de formation, cette carte, valable dans toutes les régions de France, vous sera envoyée par votre CFA Égalité de la Fondation des Amis de l'Atelier.



Transports

La Région cofinance la carte Imagine R, permettant aux jeunes de se déplacer en Île-de-France à moindre coût. Les apprenti(e)s bénéficient des mêmes droits que les salariés pour le remboursement des frais de transport domicile-travail.

Pour plus d'informations sur les montants et la souscription, rendez-vous sur site de la RATP : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-imagine-r-etudiant>

Mobilité Internationale des Apprenti(e)s

Grâce aux dispositifs de mobilité internationale et Eurostar, près de 1.000 apprenti(e)s ont pu partir à l'étranger l'année dernière.

Renseignez-vous auprès de votre CFA Égalité de la Fondation des Amis de l'Atelier pour connaître les stages ou séjours à l'international disponibles.

Aide au Premier Équipement

Dans le cadre de votre formation, le CFA Égalité de la Fondation des Amis de l'Atelier peut vous prêter un ordinateur portable.

Pour plus d'informations, contactez directement le CFA Égalité de la Fondation des Amis de l'Atelier au 01 46 29 59 15 ou par mail : cfa.egalite@amisdelatelier.org.



AUTRES AIDES

Prime d'Activité

La prime d'activité est un complément de revenus destiné aux travailleurs percevant des revenus modestes. Fusion des anciennes primes pour l'emploi et RSA activité, elle est accessible aux salariés, étudiant(e)s salarié(e)s, stagiaires et apprenti(e)s touchant plus de 78 % du SMIC, soit environ 1.200 euros bruts ou 950 euros nets par mois en 2019.

Gérée par la CAF ou la MSA, cette aide est simple à obtenir.

Pour vérifier votre éligibilité, faites une simulation en ligne sur le site de la CAF : <https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/simulateurpa/>

Retraite

Pour chaque année complète d'apprentissage, vous validez 4 trimestres de retraite ! Les cotisations sont basées sur vos salaires réels depuis le début de l'année en cours. Pensez donc à garder tous vos justificatifs de salaire, c'est essentiel pour garantir vos droits.

Allocations Familiales

Les allocations familiales sont maintenues pour les parents d'apprentis de moins de 20 ans gagnant moins de 55% du SMIC.

Les parents doivent, pour en bénéficier, fournir une attestation de poursuite des études chaque trimestre.

Avantages de l'Employeur

Profitez des avantages CSE de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Pour découvrir toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre et vérifier votre éligibilité, consultez les liens ci-dessous ou contactez directement votre CFA Égalité à la Fondation des Amis de l'Atelier au 01 46 29 59 15 ou par mail : cfa.egalite@amisdelatelier.org .

Maximisez vos opportunités et facilitez votre quotidien d'apprenti(e) !